

République Française
Département : INDRE-ET-LOIRE
Arrondissement : Chinon
CLERE LES PINS - COMMUNE

Séance du mardi 07 avril 2026

Délibération N° DE_017_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	14	15
Date de la convocation : 31/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le sept avril deux mille vingt-six, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Antoine PINARD.

Présents : Antoine PINARD, Lydie JARRIGE, Thierry GARRIDO, Karine DETANDT, Charlie LAIZE, Céline BELSOEUR, Clément NOYON, Catherine CORDEIRO, Benjamin PLAT, Sandra MOREL, Annabelle PINAULT, Benoît BAROT, Patrick GUIET, Anthony PESLIER

Représentés : Pascale DELAUNAY représentée par Benoît BAROT

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Sandra MOREL est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Election des membres du CCAS

Le Maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :

En ce début de mandature municipale, notre conseil municipal doit élire la moitié des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale. Je vous rappelle que par délibération du 07 septembre 2012 , nous avons fixé à 4 le nombre de membres de ce conseil d'administration.

En application de l'article R 123-8 du code de l'action sociale et des familles, cette élection doit se dérouler à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles R 123-7 et R 123-8,

Vu sa délibération en date du 7 septembre 2012 fixant le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale,

DE_017_2026

510

Le conseil municipal décide de procéder ainsi qu'il suit à l'élection de ses représentants au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale :

Les listes de candidats présentées par des conseillers municipaux sont les suivantes :

- liste unique:

Catherine CORDEIRO

Patrick GUIET

Lydie JARRIGE

Antoine PINARD

Sont donc proclamés élus membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale :

- liste Unique :

Antoine PINARD-Président

Lydie JARRIGE

Patrick GUIET

CatherineCORDEIRO

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Antoine PINARD
Président de séance

Sandra MOREL
Secrétaire de séance

